

AVIS PUBLIC**DÉROGATION MINEURE**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 juin 2018 à 20 h au chalet de parc de la Tortue, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : Lot 3 131 834

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne un projet d'installation d'un panneau-réclame en bordure de l'autoroute 15 et vise à :

- Permettre l'installation d'une enseigne détachée, panneau-réclame, d'une hauteur de 10,06 m, alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 901, la hauteur maximale est de 10 m;
- Permettre que la longueur de l'enseigne soit de 10,76 m, alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 901, la longueur doit être entre 4 m et 6,5 m pour ce type d'enseigne;
- Permettre une superficie d'enseigne de 32,82 m², alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 901, la superficie maximale est de 22,75 m².

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 16 mai 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier